

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

**Etaient présents :** Mr LATAILLADE, Mr LAVIELLE, Mme MARTIAL, Mr GERVAIS, Mme DIHARCE-LAULHÉ, Mr DEKIMPE, Mme GALLAGA, Mr LABEYRIE, Mr MERLIN, Mme MONNIER, Mme NISSEN, Mr NOTARY, Mr RECALDE et Mme TREPS.

**Etaient excusés:** Mme DULUCQ, Mr ETCHEGARAY, Mr LABEYRIE, Mme MICHEL, et Mr RELIER qui ont donné respectivement procuration à Mme NISSEN, Mr LATAILLADE, Mr MERLIN, Mr GERVAIS et Mr LAVIELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTIAL

**Nombre de conseillers**

- en exercice	: 19
- présents	: 14

**Vote**                    Pour : 17                    Abstention : 2                    Contre : 0

### **1 - Restructuration d'un élevage de porcs exploité par EARL LES ACACIAS**

Le Maire rapporte à l'assemblée le projet de restructuration de l'élevage de porcs exploité par l'EARL LES ACACIAS et de création d'un bâtiment sur paille.

Le projet consiste en une réorganisation et une restructuration de l'élevage de porcs exploité par l'EARL LES ACACIAS. Les animaux seront sur un site au lieu de deux sites actuellement. L'activité de naissance est arrêtée et celle d'élevage naisseur engraisseur devient post-sevreur-engraisseur.

Les bâtiments pour les truies du site 1 seront aménagés en places d'engraissement et un nouveau bâtiment sur paille est en projet, ainsi qu'une fosse de stockage ouverte.

En parallèle, le site 2 ne sera plus utilisé pour l'élevage mais les bâtiments permettront le stockage de paille nécessaire pour le bâtiment en projet.

L'effectif après projet sera de 972 animaux équivalents.

Après avoir entendu :

- la présentation du projet par Mr Johan COLET, gérant de l'EARL LES ACACIAS,
  - Mr le Maire dans ses explications complémentaires
- et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

**EMET un avis favorable sous réserve du strict respect de l'engagement consistant à l'abandon de l'épandage du lisier produit, avec l'enlèvement dans sa totalité et son acheminement vers une usine de méthanisation.**